



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

**Décret final sur le projet minier d’Arianne Phosphate :
la MRC du Fjord-du-Saguenay est heureuse de voir ce projet porteur se
concrétiser sur son territoire**

Saint-Honoré, le 22 décembre 2015 – La MRC du Fjord-du-Saguenay est très satisfaite de l’annonce du gouvernement en ce qui a trait au décret final entourant le projet minier d’Arianne Phosphate autorisant sa réalisation.

« Nous ne pouvons espérer une meilleure nouvelle pour terminer l’année 2015. En effet, cette annonce permettra au promoteur d’entamer officiellement la mise en œuvre de ce projet d’envergure, un des plus importants annoncés dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean depuis les dix dernières années. Il ne fait aucun doute que la mine du lac à Paul situé en plein cœur des territoires non organisés de notre MRC aura des impacts positifs non seulement pour notre organisation, mais pour toute la région », souligne le préfet de la MRC, monsieur Gérald Savard.

Lors du dépôt du rapport du BABE à la fin octobre, la MRC était très encouragée de constater qu’aucune objection majeure pouvant nuire au développement de la mine par Arianne Phosphate n’avait été soulevée par la commission, ce qui laissait croire que le gouvernement serait favorable au projet. L’annonce d’aujourd’hui confirme cette impression et permettra au promoteur d’entamer officiellement la mise en œuvre de ce grand projet minier.

Pour la région, il s’agit d’une excellente nouvelle, car la mine du lac à Paul permettra la création de nombreux emplois en plus de générer des opportunités importantes pour les jeunes de la région. Les retombées indirectes favoriseront la création et la croissance d’autres types d’entreprises, notamment dans le domaine touristique. Ce dernier point est d’ailleurs très important pour la MRC du Fjord-du-Saguenay et la municipalité de Saint-Fulgence qui avaient déjà reconnu les opportunités touristiques et commerciales qu’apporterait le projet minier au lac à Paul. En effet, la jonction de la route L-200 et de la route 172 pourra devenir, avec la réalisation du projet d’Arianne Phosphate, un secteur névralgique pour le développement multisectoriel. L’avènement d’un tel parc industriel sous forme d’écoparc doterait la MRC d’une marque distinctive en matière d’attraction d’entreprises.

La Municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay regroupe treize municipalités réparties dans le Haut-Saguenay et le Bas-Saguenay et administre des territoires non organisés (TNO). Elle offre différents services aux milieux ruraux, principalement en aménagement du territoire, en géomatique, en évaluation foncière, en gestion du territoire public, en développement économique, etc.

- 30 -

Source :

Eve-Marie Lévesque
Conseillère en communication
418 673-1705, poste 1183
eve.marie.levesque@mrc-fjord.qc.ca

Information :

Gérald Savard
Préfet
418 673-1705, poste 1108
prefet@mrc-fjord.qc.ca